

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - CGV

État: juin 2024

1. Domaine d'application

Ces conditions générales de vente (ci-après «CGV») sont valables pour toutes les inscriptions effectuées et tous les contrats conclus sur le site web <https://impactpro-academy-shop.zestissime.com/>, le site web <https://zestissime.com/>, par téléphone ou par e-mail auprès de G. Borgeaud Consulting/Zestissime dans le cadre d'une formation ou d'un atelier.

2. Organisation des formations et des ateliers

Pour des raisons d'organisation, ImpactPro Academy se réserve le droit de reporter ou de regrouper des formations inter-entreprises ou individuelle (hors entreprise), de modifier le lieu de leur déroulement ou d'en réduire la durée, y compris le remboursement des frais d'inscription au prorata. En cas d'absence d'un enseignant, ImpactPro Academy peut procéder à un changement d'enseignant ou faire appel à un remplaçant.

3. Places de formation et des cours et organisation

Afin de pouvoir organiser les formations, ateliers et cours dans des conditions optimales, ImpactPro Academy fixe pour chaque formation et cours un nombre minimal et maximal de participants, qui peut être modifié si nécessaire. Les places de formation/cours sont attribuées dans l'ordre des inscriptions (sous réserve du paiement dans les délais).

En règle générale, si le nombre de participants est insuffisant, la formation n'aura pas lieu et les frais de participation ne seront pas exigés ou seront remboursés. ImpactPro Academy se réserve également le droit d'annuler des formations ou des cours annoncés dans le programme pour d'autres raisons qui ne lui sont pas imputables. Les frais de participation payés seront remboursés. Toute autre prétention des participants, notamment des demandes de dommages et intérêts en cas de modification ou d'annulation d'un formation ou d'un cours, est expressément exclue.

4. Exclusion d'une formation

ImpactPro Academy se réserve le droit d'exclure des participants d'un formation, d'un atelier ou d'un cours. Dans les cas suivants, la totalité des frais de participation est due, c'est-à-dire qu'il n'y a ni remboursement au prorata ni exemption du paiement des frais de participation: exclusion pour non-paiement des frais de participation ainsi que dans les cas graves (atteinte à l'honneur, harcèlement, dommages matériels intentionnels, etc.).

5. Inscriptions et annulations, paiement des frais de participation

Toute inscription est contraignante et engage le participant à payer les frais de participation. Les prix s'entendent en francs suisses, taxe sur la valeur ajoutée (TVA) incluse. **Le non-paiement des frais d'inscription n'est pas considéré comme une désinscription.** Après l'inscription à une formation, le-la participant-e ou l'entreprise reçoit de ImpactPro Academy une confirmation d'inscription ainsi qu'une facture avec des instructions de paiement contraignantes.

Le-la participant-e ou l'entreprise doit vérifier immédiatement la confirmation d'inscription et signaler immédiatement les erreurs éventuelles.

Pour l'envoi de la facture et des documents, ImpactPro Academy utilise la voie électronique. Le-la participant-e ou l'entreprise ont le devoir de diligence de vérifier régulièrement ces conditions et d'informer ImpactPro Academy de ces modifications.

La durée du contrat dépend de la formation réservée et est limitée dans le temps. En fonction de la date de désinscription, ImpactPro Academy peut accorder une remise totale ou partielle des frais de participation conformément au règlement suivant.

- Pour les formations ou les cours **jusqu'à** CHF 1'200.-:

En cas de désinscription jusqu'à au moins 15 jours ouvrés avant le début du formation ou du cours, ImpactPro Academy annule ou rembourse les frais de participation. Néanmoins, des frais de gestion de CHF 30.- sont prélevés. La désinscription doit se faire par e-mail. Si la désinscription a lieu moins de 15 jours ouvrés avant le début du formation ou du cours, la totalité des frais de participation est due.

- Pour les formations ou les cours **au-delà de** CHF 1'200.-:

ImpactPro Academy a besoin d'une de recevoir une désinscription du cours par e-mail. L'exemption des frais de participation ou le remboursement des frais de participation a lieu comme suit:

Frais d'annulation:

1. Jusqu'à 31 jours ouvrés avant le début du formation ou du cours:
Frais de gestion de CHF 100.-

2. De 30 à 21 jours ouvrés avant le début du formation ou du cours:
10% des frais de participation

3. De 20 à 14 jours ouvrés avant le début du formation ou du cours:
30% des frais de participation

4. De 15 à 9 jours ouvrés avant le début du formation ou du cours:
50% des frais de participation

5. À partir de 10 jours ouvrés avant le début du formation ou du cours: Aucune exemption ou aucun remboursement des frais de participation.

La modification de réservation correspond à la désinscription. Les dispositions pour les désinscriptions s'appliquent conformément aux modifications de réservation.

6. Non-participation aux leçons

Les leçons manquées ne peuvent pas être rattrapées et ne sont pas remboursées.

7. Confirmation de participation au formation ou au cours

Sur demande du participant et après une participation à au moins 80% des leçons du formation, de l'atelier ou du cours, ImpactPro Academy délivre une confirmation de participation dans un délai d'un an à compter de la fin de la formation. Toute autre disposition est expressément réservée.

8. Exclusion de responsabilité et assurance

ImpactPro Academy décline toute responsabilité pour les dommages causés lors de toutes les formations, cours et événements organisés par ImpactPro Academy.

Chaque participant doit souscrire lui-même une assurance suffisante. L'utilisation des installations de ImpactPro Academy s'effectue aux risques et périls du participant. ImpactPro Academy ne peut être tenu pour responsable des vols et des pertes d'objets ainsi que des événements imprévus (par exemple absence de professeurs). Dans les locaux de ImpactPro Academy, les participants sont tenus de respecter les directives actuelles des autorités (par exemple règles d'hygiène) ainsi que celles de ImpactPro Academy. La fréquentation des locaux de ImpactPro Academy (y compris de partenaires, ateliers externes, espace loué à d'autres entreprises) est interdite aux personnes présentant des symptômes de maladie, en cas de suspicion d'infection par des agents pathogènes transmissibles et/ou si une quarantaine a été imposée (par les autorités ou par la personne même).

Les participants ne peuvent invoquer aucun droit résultant de l'impossibilité d'atteindre leurs objectifs d'apprentissage ou de réussir celui-ci, notamment aucun remboursement des frais de participation.

9. Protection des données

Le traitement des données personnelles en rapport avec les formations et les cours de ImpactPro Academy est soumis à la déclaration de protection des données de G. Borgeaud Consulting / Zestissime. La déclaration de protection des données explique la façon dont G. Borgeaud Consulting / Zestissime traite les données personnelles, notamment en rapport avec les formations et les cours de ImpactPro Academy, et contient en particulier des indications sur le but dans lequel les données personnelles seront traitées. La déclaration de protection des données peut être consultée en ligne. En s'inscrivant, le participant accepte le traitement de ses données personnelles conformément à la déclaration de protection des données.

10. Enregistrements vidéo et audio

Les enregistrements vidéo ou audio ne sont autorisés dans les locaux de ImpactPro Academy ainsi que lors des cours en ligne qu'avec l'accord explicite de ImpactPro Academy et des participants.

11. Modifications du programme, des prix et des CGV

ImpactPro Academy se réserve le droit de modifier à tout moment le programme, les prix ainsi que les conditions générales de vente. La version des CGV valable au moment de l'inscription s'applique. Elle ne peut pas être modifiée de manière unilatérale pour la conclusion de ce contrat.

Zestissime

Sustainability + Ethics

www.zestissime.com

12. Clause de divisibilité

Si une disposition de ces CGV devait s'avérer nulle ou incomplète ou si son application devait être impossible, la validité des autres dispositions n'en sera pas affectée. Dans un tel cas, la disposition nulle doit être remplacée par une disposition valable qui permet de parvenir à l'objet du contrat prévu de manière légale et qui se rapproche par son contenu le plus possible de l'intention initiale. Il en va de même en cas de lacune.

13. Droit applicable et for juridique

Toutes les relations juridiques avec ImpactPro Academy sont régies par le droit matériel suisse, à l'exclusion totale du droit des conflits de lois et de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980.

Le lieu de juridiction exclusif pour tous les litiges découlant de ou en rapport avec les présentes CGV ainsi qu'avec les formations, les ateliers et les cours est Genève, Suisse.